HAL
open science

Les laboureurs gascons pendant la révolte contre Simon de Montfort (1248-1252)

Frédéric Boutoulle

To cite this version:

Frédéric Boutoulle. Les laboureurs gascons pendant la révolte contre Simon de Montfort (1248-1252). FHSO. L'Aquitaine révoltée. Actes du LXVIe Congrès d'études régionales de la FHSO, Sainte-Foy-la-Grande 12 et 13 octobre 2013,, pp.49-68, 2014. hal-01644372

HAL Id: hal-01644372

https://hal.science/hal-01644372

Submitted on 22 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les laboureurs gascons pendant la révolte contre Simon de Montfort (1248-1252)

Frédéric Boutoulle, Université Bordeaux Montaigne / UMR Ausonius (5607 CNRS)
Labex Sciences archéologiques de Bordeaux

Les révoltes paysannes au Moyen Âge dans le sud-ouest de la France ne sont pas bien connues. Les grandes commotions sociales du XIVe siècle, comme la Jacquerie de 1358, le Tuchinat en 1381-1384 ont touché l'Ile-de-France, le Languedoc ou, en dehors de la France, le Kent en 1381. Plus tôt, on peut aussi citer aussi la célèbre révolte des paysans normands de la fin du Xe siècle. L'absence apparente de tels soulèvements ruraux en Gascogne au Moyen Âge entretient l'idée fausse d'une apathie collective et d'un consentement aux formes de dépendance qui se développent alors, ce que contredisent les sources judiciaires de la fin du Moyen Âge - les lettres de rémissions -, qui rendent compte de coups de main collectifs contre les hommes d'armes enclenchés par des moyens de mobilisation coutumiers[1].

Plus tôt, en 1236-1237, des paysans de l'Entre-deux-Mers bordelais s'étaient ligués pour faire appel au roi d'Angleterre Henri III afin de se plaindre à lui des exactions que leur faisaient subir les sénéchaux, baillis et prévôts du roi. Cette autre forme de résistance a donné lieu au déclenchement d'une enquête dont le procès-verbal a été conservé, au sein de laquelle les représentants des paroisses rurales de l'Entre-deux-Mers ont dénoncé les agents du roi et leurs complices, et au terme de laquelle ils ont obtenu confirmation de leurs franchises et privilèges[2]. Les dépositions recueillies dans ce PV rendent aussi compte de l'existence d'un corpus de représentations de nature politique et historique, où les délégués paysans développent une vision du pouvoir royal procédant de délégations populaires[3].

C'est pourquoi on s'attend à trouver en bonne place une couche sociale aussi politisée et aussi réactive durant la révolte des Gascons contre Simon de Montfort au milieu du XIIIe siècle. D'autant qu'en Angleterre, pendant la guerre civile de 1263-1265 entre les partisans du même Simon de Montfort et les royalistes, les paysans de plusieurs comtés prennent le parti des réformateurs contre Henri III, au nom de « la communauté du royaume » dont ils ont conscience de faire partie[4].

Malheureusement, alors que l'on ne manque pas de traces de participation avérée des villes et de la noblesse régionale à la révolte contre Simon de Montfort, les sources sont discrètes sur une éventuelle participation paysanne à ce mouvement d'ampleur. L'historiographie ne s'y est

---

[1] Prétou, P., *Crime et justice en Gascogne à la fin du Moyen Âge : 1360-1526*, Rennes, 2010.

[2] Petit cartulaire de La Sauve-Majeure, Bibliothèque municipale Bordeaux, ms 770, p. 126-135. Copie partielle XIVe siècle, traduite en gascon, *Privileyges de la terra de Entre-dos-Mars,* Bibliothèque municipale Bordeaux, Ms 363.

[3] Boutoulle, F. « "Ils lui concédèrent la justice pour le maintien de la paix". Une image du contrat politique et de l'origine des franchises au sein de la paysannerie gasconne au XIIIe siècle », dans *Des chartes aux constitutions- Autour de l'idée constitutionnelle en Europe (XIIe-XVIIe siècle), Conférence européenne, Madrid, 16-18 janvier 2014,* dir. François Foronda et Jean-Philippe Genet, European Research Council, Laboratoire de Médiévistique occidentale de Paris et Casa de Velázquez, à paraître.

[4] Carpenter, D.A., « English peasants in politics 1258–1267 », *Past & Present*, 136 (1992), p. 3–42 ; Id, *The Reign of Henry III*, §17, Londres, 1996. Id, « A Peasant in politics during the Montfortian regime of 1264–1265v : The Wodard of Kibworth case », http://www.finerollshenry3.org.uk/content/month/fm-09-2010.html , consulté le 12-03-2014. Voir aussi Hilton, R., « Peasants movements in England before 1381 », *The Economic History Review*, vol. 2, n°2, 1949, p. 117-136.

pas davantage intéressé, plutôt focalisée sur les acteurs nobiliaires et urbains[5]. Seuls deux textes, à notre connaissance, jettent un éclairage sur ce pan de l'histoire de la région : un extrait de la Grande chronique de Matthieu Paris sur un épisode de la croisade des Pastoureaux de 1251 et une pétition adressée par les gens du pays de Gosse, en Dacquois méridional, en mai 1252, au parlement de Westminster[6]. Ils nous montrent que la paysannerie n'est pas restée étrangère à la crise et au mouvement de protestation contre les méthodes du lieutenant du roi.

La révolte contre Simon de Montfort

Le personnage qui a suscité la première grande révolte connue de la Gascogne médiévale, Simon V de Montfort (vers 1208-1265), est une figure majeure de l'histoire du XIIIe siècle[7]. Issu de la famille normande des Montfort, il est le troisième fils de Simon IV de Montfort, le célèbre chef de la croisade des Albigeois. Après la mort de Simon IV sous les murs de Toulouse en 1218, l'héritage paternel est l'objet d'un accord en 1229 sous l'égide du roi d'Angleterre Henri III. Alors qu'Amaury, le frère aîné, reçoit les seigneuries de Montfort-l'Amaury, le cadet Simon V, obtient l'héritage anglais venu de la grand-mère Anicie de Beaumont, c'est-à-dire la moitié du comté de Leicester, assorti d'un droit à la charge de sénéchal d'Angleterre. Simon V devient peu à peu un proche conseiller du jeune roi Henri III. En 1238, il épouse secrètement la sœur d'Henri III, Aliénor. L'année suivante il devient le parrain du fils du roi, Édouard. Mais les relations se dégradent entre les deux beaux-frères. En 1239, ayant fait du roi son garant sans sa permission pour un prêt vis-à-vis du comte de Savoie, Simon doit quitter momentanément l'Angleterre. En 1242, il se plaint publiquement de l'attitude d'Henri III lors de la campagne en Poitou et relaie les critiques du baronnage anglais contre les conseillers poitevins du roi. Le comte de Leicester prend à partir de ce moment la tête de l'opposition nobiliaire au roi qui s'exprime au conseil mais aussi et surtout au Parlement, cette institution neuve qui ne cesse de prendre de l'importance depuis le règne de Jean sans Terre. Le 1er mai 1248, tout à sa volonté d'éloigner d'Angleterre ce personnage encombrant, Henri III lui confie pour 7 ans le gouvernement de la Gascogne avec l'ensemble de ses revenus. Si le roi attend de son beau-frère qu'il ramène le calme dans son duché, il lui faut déchanter rapidement. Les levées d'impôts du comte de Leicester, pour compenser l'absence de moyens, comme son manque de tact et de diplomatie, suscitent de vives tensions au sein du baronnage gascon et des bourgeoisies des villes les plus importantes. Chaque année, entre 1249 et 1252, Simon passe l'essentiel de son temps à combattre des ligues faites de nobles de la région et de villes qui lui ferment leurs portes et le contraignent, ou bien à livrer bataille, ou bien à se rendre à plusieurs reprises en Angleterre réclamer des moyens plus importants. Il s'arrête au passage à la cour de France, où il est plutôt bien accueilli puisqu'on lui propose la régence à la mort de Blanche de Castille, pendant la croisade de Louis IX. Ses méthodes finissent par indisposer le roi qui le désavoue et confie la Gascogne à son fils, le

---

[5] Renouard, Y. dir., *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, Bordeaux, 1965 ; Malherbe, M., *Les institutions municipales de la ville de La Réole, des origines à la révolution française*, thèse de doctorat, s.d. Jaubert P., Université de Bordeaux I, 1975 ; Trabut-Cussac, J.-P., *L'administration anglaise en Gascogne : sous Henry III et Edouard I de 1254 à 1307,* Genève, 1972 ; Tucoo-Chala, P., *La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté, des origines à 1620*, Bordeaux, 1961 ; Vincent, N., « A Forgotten War : England and Navarre, 1243-4 », dans *Thirteenth Century England XI, Proceedings of the Gregynog conférence,* 2005, p. 109-146.

[6] Les doléances recueillies en 1249 dans le cadre d'une enquête sur la guerre de Thibaud de Navarre en Labourd n'ont pas été intégrées dans la présente étude car elle s'inscrivent dans un conflit commencé en 1242-1243, terminé en octobre 1248. Les adversaires auxquels sont opposés les Navarrais sont principalement les Bayonnais et les Labourdins. Orpustan, J.-B., « Histoire et onomastique médiévales. L'enquête de 1249 sur la guerre de Thibaud I de Navarre en Labourd », *Lapurdum*, Revue d'études basques, 1997, II, p. 161-235.

[7] Bémont, C., *Simon de Montfort, comte de Leicester : sa vie (120 ?-1265), son rôle politique en France et en Angleterre*, Paris,1888 ; Id. *Simon de Montfort, earl of Leicester, (1208-1265)*, Oxford, 1930 ; Maddicot, J.R., *Simon de Montfort*, Cambridge, 1995.

prince Édouard, avant de se rendre finalement sur place pour ramener les rebelles dans l'obéissance (1253-1254).

Après cet épisode gascon, Simon n'en a pas terminé avec Henri III. Son opposition à la politique fiscale du roi ne faiblit pas car, à partir de 1258, pendant le *mad parliament* d'Oxford (1258), il prend la tête de l'opposition, quitte à s'éloigner du royaume en 1261. Il y revient pour diriger la deuxième Guerre des barons (1263-1264), afin de faire accepter à Henri III les fameuses « provisions d'Oxford ». Simon triomphe pendant la première phase de la guerre civile. Il est même en mesure, après la victoire de Lewes (mai 1264, où le roi est capturé avec son fils et son frère Richard de Cornouailles), à faire accepter une limitation du pouvoir royal. Il trouve la mort peu après, à la bataille d'Evesham, le 4 août 1265, contre les forces royalistes conduites par Édouard.

Si dans l'histoire de l'Angleterre Simon a acquis la réputation d'un champion des libertés anglaises et du gouvernement représentatif, ce n'est pas l'image que les Gascons ont conservée de lui. Ses méthodes ont suscité la première grande révolte de cette partie de l'empire Plantagenêt, moins affecté durant celles de la seconde moitié du XIIe siècle que le nord de l'Aquitaine ducale[8]. Les mécontents et principaux acteurs de la crise qui secoue la region entre 1248 et 1253 sont les nobles (vicomtes de Gramont, Soule, Tartas, Castillon, Fronsac, les seigneurs d'Albret, de Rions) ainsi que les principales factions urbaines qui se disputent le pouvoir à Bordeaux, La Réole ou Bayonne. La crise est causée par le mécontentement croissant des Gascons face à la croissance de la fiscalité royale et du resserrement de l'administration royale. Elle est avivée par les interférences extérieures : celle du vicomte de Béarn, Gaston VII, dont les ambitions sur la Bigorre heurtent celles de Simon de Montfort, parce qu'il est le beau-frère de la comtesse Pétronille et qu'il reçoit d'elle, en 1248, la garde du comté de Bigorre. Interférences également du roi de Navarre, Thibaut II (1234-1253) et surtout d'Alphonse X de Castille (1252-1284), qui profite de la crise pour rallumer en 1253 des vieilles prétentions sur la Gascogne en soutenant les rebelles. Cette crise est scandée par des opérations militaires de modeste portée, des sièges, des constructions de châteaux (Cubzac), ou par des opérations de plus large envergure comme lorsque le roi vient assiéger le château de Benauges[9].

Les Pastoureaux du Bordelais face à Simon de Montfort

Le premier signe d'une prise de position de la paysannerie gasconne pendant la crise de 1248-1253 est un épisode de la « croisade des Pastoureaux » ou « croisade des enfants » devant Bordeaux. Nous sommes en 1251. Simon vient alors de remporter un important succès face aux rebelles qui se sont unis contre lui durant l'hiver 1250-1251. C'est à une date indéterminée de cette année 1251 (juin ?) que la *Grande chronique* de Mathieu Paris place l'épisode qui nous intéresse.

La croisade des Pastoureaux est née des prêches d'un certain « Maître de Hongrie », qui, profitant du sentiment crée en France par l'enlisement de la croisade de saint Louis (1249-1254) mobilise des foules pour partir vers la Terre sainte. Dans le nord de la France, il réunit rapidement des foules considérables (100 000 hommes selon M. Paris dont les chiffres sont exagérés), principalement composées d'adolescents, habituellement préposés à la garde du bétail, mais aussi d'autres « gens du commun » abandonnant les campagnes et que les sources

---

[8] Debord, A. (1984) : *La société laïque dans les pays de la Charente (X[e]-XIIe siècle),* Paris, 1984 ; Boutoulle, F., « La Gascogne sous les premiers Plantagenêt (1152-1204) », dans *Plantagenêts et Capétiens : confrontations et héritages, Colloque international des 13-15 mai 2004*, Aurell, M. et Tonnerre, N.-Y. dir., Brépols, Turnhout, 2006, p. 285-317.

[9] Souny, D., *Habitat et société aristocratique dans l'ancienne seigneurie de Benauges, XIe-XVe siècles*, Targon, 2010.

présentent comme des « ribauds » armés d'épées, de haches et de dagues[10]. Le mouvement se radicalise très rapidement car l'Église qui se méfie de ce type de débordements, le condamne pour hérétique. Il et vrai qu'on y célèbre des mariages « illicites », des laïcs y prêchent des articles de la foi ; la cupidité des moines, des chanoines, des évêques et du pape y est stigmatisée. Ces troupes, qui marchent derrière les bannières marquées d'un agneau, investissent Amiens, Tours, Rouen, Paris. En juin 1251, on se bat à Orléans et Bourges, où les pastoureaux s'en prennent aux Juifs de la ville et où le « Maître de Hongrie » finit par être tué par un boucher. Les pastoureaux sont alors dispersés. C'est alors que se situe l'épisode bordelais de ce mouvement, relaté par le seul Mathieu Paris[11].

> À Bordeaux comme quelques bandes (*quaedam eorum conventicula*) d'entre eux s'en approchaient, les portes furent fermées par l'ordre de Simon, comte de Leicester, et elles ne purent y pénétrer. Comme ils demandaient qu'on leur en permit l'entrée, le comte leur répondit : « D'après quelle autorité faites vous cela ? » Ils répondirent : « Nous n'invoquons ni l'autorité du pape, ni celle des évêques, mais celle du Dieu tout-puissant et de la bienheureuse Vierge Marie, sa mère, autorité qui est bien plus grande. » Le comte ayant entendu cette réponse la tint, à bon droit, pour frivole et leur répliqua ainsi : « Éloignez-vous tous au plus vite, sinon je convoquerai toute ma milice avec la commune de la cité (*vel convocatis tota militia mea cum hujus civitatis communi et compatriotis*) et des villes voisines, et je vous attaquerai en ennemi pour vous punir de mort ». Ces misérables, ayant entendu ces paroles furent consternés et dispersés comme du sable sans chaux (*quasi arena sine calce*). Chacun s'enfuyant çà et là ne prit conseil que de lui-même et ainsi disséminés ils subirent des peines aussi variées que leurs crimes. Cependant, leur chef s'étant échappé secrètement, loua un vaisseau et s'efforça de regagner en hâte la terre des païens d'où il était venu. Mais les matelots ayant découvert qu'il était un traitre et un compagnon du Hongrois dont nous avons parlé lequel fut mis à mort par les habitants de Bourges, lui lièrent les mains et les pieds et le précipitèrent dans la Gironde. C'est ainsi qu'évitant Scylla, il tomba dans Charybde. On trouva dans sa valise, avec beaucoup d'argent, plusieurs papiers inscrits de lettres arabes et chaldéennes (…)
>
> *Matthaei Parisiensis, monachi Sancti Albani, Chronica majora* . Vol. V, AD 1248 to AD 1259, éd. Henry Richard Luard, Londres, 1880, p. 252, trad. A. Huillard-Bréholles.

Rien n'explique la présence des pastoureaux sous les murs de Bordeaux en 1251. Ce qui n'est pas considéré comme une grosse armée (*conventicula*) ne vient certainement pas d'Orléans ou de Bourges. Les sources disent que les pastoureaux qui y avaient pris pied dans ces deux villes ont ensuite été dispersés et l'on ne voit pas comment une troupe désargentée en débandade aurait pu traverser le Berry, le Poitou, franchir la Gironde, la Dordogne et la Garonne pour venir camper sous les murs de Bordeaux. Il s'agit donc probablement de Pastoureaux locaux, recrutés ou séduits par les prêches d'un homme lié au Maître de Hongrie, pourquoi pas issus des ces campagnes bordelaises où le terrain est propice à l'expression du mécontentement de jeunes gens paupérisés et qui escomptent probablement de Simon de Montfort un soutien matériel. Comme l'écrit John Maddicot, son dernier biographe, Simon est en effet obsédé par l'idée de croisade jusqu'à la fin de sa vie. Croisé une première fois en 1240-1241, Simon reprend la croix en 1247 pour se laver du pêché d'avoir épousé la sœur du roi, Aliénor, malgré son vœu de chasteté. Finalement, avec l'accord du pape Innocent IV (1243-1254), il remet son départ pour répondre à la demande d'Henri III d'accepter la lieutenance de la Gascogne. Les Pastoureaux espèrent peut-être qu'une fois la paix recouvrée

---

[10] Francisque M., *Job ou les Pastoureaux, 1251*, Paris, 1832. La révolte des Pastoureaux de 1320 est mieux connue : Nirenberg, D., *Violences et minorités au Moyen-Âge*, Paris, PUF, 2001 ; Passerat, G. *La croisade des Pastoureaux. Sur la route du Mont-Saint-Michel à Narbonne, la tragédie sanglante des Juifs, au début du XIVe siècle (1320)*, Cahors, 2006.

[11] Les autres sources décrivant ce mouvement d'ampleur, comme les *Grandes chroniques de Saint-Denis*, la *Chronique* de Guillaume de Nangis ou les *Annales* de Burton n'évoquent pas l'épisode bordelais de la révolte des Pastoureaux en 1251

Simon les aiderait à embarquer vers Saint-Jean d'Acre pour rejoindre Louis IX. Quoi qu'il en soit, la réponse du lieutenant du roi est sans ambiguïtés et ne laisse pas d'autre alternative que la dispersion.

L'épisode est difficile à relier avec la révolte des élites gasconnes, nobiliaires et urbaines, contre Simon de Montfort. On n'y décèle pas de mot d'ordre contre le gouvernement du lieutenant du roi, tout au moins trahit-elle l'existence du large malaise d'une partie de la population rurale paupérisée et désoeuvrée, sensible aux mots d'ordres dirigés contre l'Église et la médiation ecclésiale, ce qui n'est pas sans rappeler la dissidence albigeoise combattue aux portes de la Gascogne une trentaine d'années plus tôt. Cette jacquerie volontiers anticléricale et antijuive se nourrit de la prolétarisation d'une partie difficile à mesurer de la population rurale, touchant de préférence les jeunes exclus des héritages ou les orphelins, poussés à émigrer ou réduits à vivre en bande.

La plainte des laboureurs du pays de Gosse

L'hiver suivant, l'œuvre de « pacification » de Simon de Montfort est mise à mal par une nouvelle révolte des Gascons. Informé de ce nouveau revers, Henri III envoie deux commissaire sur place (son clerc Henri de Wengham et le maître du temple, Josselin de Ros), puis ordonne à 26 seigneurs et communautés gascons de venir à lui ou de lui adresser des députés, au Parlement de Westminster, pour lui exposer leurs griefs contre Simon. Vu de loin le mouvement paraît susciter une large unanimité contre le lieutenant du roi. Pour marquer la représentativité des députés qui ont porté les doléances des Gascons devant le Parlement de Westminster, le 9 mai 1252, le chroniqueur Matthieu Paris les voit « parlant d'une seule voix », au nom de tous les « chevaliers, citoyens, châtelains et habitants»[12]. De fait, parmi les 16 plaintes adressées en cette occasion à Londres et que Charles Bémont a réunies, trouve-t-on aux côtés des doléances des barons (Gaston de Béarn, Arnaud de Blanquefort, Eyquem Guilhem de Lesparre, Raimond Guilhem de Soule), celles des membres du clergé (l'abbé de Saint-Sever), celles des bourgeois et des communautés urbaines (Bordeaux, Bazas, Bayonne, Dax), ainsi que les plaintes de « la communauté de Gosse [faite] des clercs, des chevaliers et des laboureurs » (*tota communitas de Goosa, tam clericorum quam militum et laboratorum*).

Cette dernière communauté a rédigé trois lettres qu'elle a confiées aux prud'hommes de Dax (voir pièce-jointe). La première, la plus longue, est organisée en trois points. La communauté de Gosse reproche à Simon de Montfort d'encourager la violation des coutumes en vendant la baillie du Dacquois à des hommes dont le seul souci est de rentrer dans leurs frais en multipliant les extorsions. Elle lui reproche également de convoquer l'ost 3 à 4 fois par an au lieu d'une semonce annuelle. Et de réclamer deux hébergements par an au lieu d'un seul, sur la base de ce que le roi avait accordé par lettres patentes à leurs voisins du Marensin et de Maremme. Cette première lettre se termine par la menace de quitter la « terre libre du roi » pour aller vivre sur celles des *milites*.

---

[12] *Matthaei Parisiensis, monachi Sancti Albani, Chronica majora* . Vol. V, AD 1248 to AD 1259, éd. Henry Richard Luard, Londres, 1880, p. 276, *Wasconenses, recalcitrantes et a pactis initis resilientes, bellum contra regem moverunt… significantes domino regi quod comes memoratus proditor fuit nequissimus, coacervans infinitam pecuniam quam a nobilibus et civitatibus et plebeis nulli parcens extorsit* (…) p. 287, *Decretum est igitur communi Wasconensium assensu ad dominum eorum regem Angliae sollempnes nuntios destinare, qui in testimonium hujus accusationis scripta communarum civitatum Wasconie, magnatum, castellanorum et ballivorum secum bajularent* (…) p. 294, « *Ostendimus primo vobis, domine rex et domine comes Ricarde, (…) literas quas nobiscum attulimus de credentia ex omnibus nobilibus Wasconiae regis fidelibus militibus, civibus, castellanis et incolis qui verba querelae suae communiter in ore nostro posuerunt. Conquerimur igitur omnes quasi uno ore de comite Legrecestriae* » (…)

La deuxième lettre relaie la plainte des *milites* d'Orx (*milites de Horesc… affarium de Horresc*) qui reprochent aux baillis de les convoquer à l'ost en même temps que les laboureurs d'Orx (*nos cum laboratibus de Horresc tantum cum tribus servientibus peditibus exercitum faciamus*). La dernière enfin, commençant comme la précédente par l'adresse « Ô très cher seigneur, notre bon roi » (*Karrissime domine noster bone rex*) est plus sensible aux préoccupations des *laboratores* qui en sont les auteurs. Elle constitue à ce titre un témoignage assez exceptionnel, car comme l'a récemment souligné Mathieu Arnoux, « jusqu'au XIVe siècle au moins, les sources écrites émanant de l'ordre des *laboratores* manquent à peu près complètement »[13]. Dans cette pétition, ils demandent pour les laboureurs la possibilité d'hériter de tenures de *milites* et, pour ces derniers, de casaux de laboureurs, sans y faire feu vif, à condition d'acquitter les droits du roi. Dans ce dernier cas, les *milites* doivent acquitter la taille demandée par les laboureurs, « en raison de la terre » (*ratione illius terre)*.

Les doléances des ruraux du pays de Gosse prouvent que les paysans ne restent pas passifs durant cette crise, à l'instar des *populares* de Bazas dont la rébellion est rapportée par la plainte de députés de cette cité[14]. Leurs sujets de préoccupations spécifiques sont focalisés sur les points qu'avaient déjà dénoncés les jurés de l'Entre-deux-Mers en 1237, à savoir les hébergements réclamés par les baillis, les réquisitions au service militaire et les tailles au nom de la défense de leurs anciennes coutumes.

Ce qui est en revanche plus singulier est ce qu'il nous est donné de voir de l'image que ces paysans ont d'eux-mêmes. Le terme de « laboureur » (*laborator*), par lequel ils sont présentés ou se présentent eux-mêmes est loin d'être anodin. Comme Mathieu Arnoux vient de le montrer, ce terme rend compte de l'appropriation par les paysans de la théorie des trois ordres et du modèle social qui en découle. Au sein du schéma des trois ordres, élaboré par des intellectuels comme Adalbéron de Laon dans le *Poème au roi Robert* (1027-1030) ou par Gérard de Cambrai (v. 975-1051), l'*ordo laborantium* est défini par le travail qu'accomplissent les paysans au bénéfice des deux autres ordres. Or cette représentation ternaire de la société n'est pas forcément synonyme d'une vision négative de la paysannerie comme on le croit encore trop souvent. Le commentaire de saint Augustin sur la genèse, consacré au récit de la création et à la vie au Paradis (un texte très commenté au Moyen Âge), donne au contraire une vision positive du labeur paysan[15]. Il s'élève contre l'idée que le travail soit une contrainte et une punition. Il voit Adam avant le Pêché comme un homme accomplissant librement son labeur, dans l'harmonie du paradis, dans la proximité de Dieu. Selon saint Augustin, ce labeur à la fois aisé et productif, accompli dans l'allégresse, permet à l'homme de collaborer à la création divine. Cet augustinisme optimiste et volontariste est à la base de la grande revalorisation intellectuelle du travail à laquelle on assiste au XIIe siècle, comme l'illustrent les travaux du maître parisien Hugues de Saint-Victor dans son éloge des arts mécaniques et du labeur. Même si, parallèlement, il subsiste bon nombre d'exemples de la permanence de préjugés négatifs sur la condition paysanne (chez le troubadour Bertran de Born par exemple), il y a, avec ces textes très connus des théologiens, les soubassements d'un programme de vie chrétienne fondée sur la valorisation du travail paysan. Les laboureurs peuvent ainsi prétendre à une place de premier plan au sein de la société des ordres par la proximité maintenue avec le Créateur.

---

[13] Arnoux, M. *Le temps des laboureurs - Travail, ordre social et croissance en Europe (XIe-XIVe siècle),* Paris, 2012.

[14] Bémont, C. *op. cit.* 1884, p. 311 (*propter quod populares insurrexerunt et se congregaverunt*).

[15] Arnoux, M. *op. cit.*, p. 129 et sq.

Ce schéma ternaire s'est largement diffusé durant la seconde moitié du XIIe et les premières décennies du XIIIe, d'abord dans le monde anglo-normand, ensuite dans l'espace français[16]. À preuve, comme le rappelle M. Arnoux, la place de tout premier plan occupée par les figures d'Adam et Ève dans la culture populaire et l'iconographie médiévale. Le premier témoin en France du théâtre en langue vulgaire est le « Jeu d'Adam » (seconde moitié XIIe s.). Le père de l'humanité est aussi évoqué dans les proverbes populaires, comme dans le très subversif dicton rapporté par le prêtre John Ball, en 1381 : « Quand Adam bêchait et qu'Ève filait, qui était alors gentilhomme ? » En Gascogne, où Adam et Ève sont fréquemment représentés sur les chapiteaux des églises romanes (fig. 1), cette vision augustinienne de la société est également attestée, en particulier dans le procès verbal de l'enquête de 1237, et diffusée par les canaux habituels de la prédication ou des *exempla*[17].

Il faut aussi relever dans la pétition des laboureurs du Gosse d'autres éléments d'un système de valeurs touchant au politique. Ils sont sensibles, comme les *milites*, à la notion de majesté royale. Ils ne rejettent pas la seigneurie ou n'expriment pas des tensions avec les *milites*, comme par exemple dans les récits de la révolte des paysans normands faits par Wace et Benoît de Sainte-Maure. Il ressort au contraire dans leurs doléances l'idée d'une complémentarité avec les *milites*, par exemple dans le service militaire. Une cohabitation qui va même assez loin, puisque, à voir comment les paysans et les chevaliers héritent des terres des uns et des autres, des unions matrimoniales ne sont pas rares. Aussi mesure-t-on mieux sur quoi portent les accusations lancées par cette pétition de paysans. Les baillis sont accusés de porter atteinte aux fondements de la société chrétienne et à l'harmonie dans laquelle, au sein des sociétés locales, doivent cohabiter les trois ordres.

Conclusion

La documentation ne nous offre pas de témoignages d'actions de type insurrectionnel issues de la paysannerie gasconne pendant cette phase de crise, au contraire de ce qui se passe au sein des communautés urbaines. L'épisode de la croisade des Pastoureaux sous les murs de Bordeaux ne semble pas dirigé contre Simon et ses méthodes. A l'instar des prédations conduites par les Labourdins contre les Navarrais dans le cadre de la guerre de Thibaud de Navarre en Labourd (1242-1248), toutes les opérations collectives menées à cette époque par des paysans en armes ne se ramènent pas à l'opposition contre Simon de Montfort.
En revanche la lettre des laboureurs de Gosse montre que la crise active la maturation de schémas intellectuels au sein de la paysannerie, comme en Angleterre pendant la guerre civile. Le choix du terme « laboureur » par les paysans adressant leur pétition au roi témoigne bien de leur appropriation de la notion d'*ordo laborantium*, car allant de pair avec la revalorisation intellectuelle du travail paysan et avec l'idée d'émancipation du travail paysan qu'elle sous-tend.

La crise qui secoue la Gascogne n'est pas étrangère à la mise en avant de tels schémas augustiniens. D'une part, parce qu'ils permettent de mieux stigmatiser l'action de ceux qui perturbent l'ordre de la société chrétienne, c'est-à-dire les agents du roi. D'autre part, parce

---

[16] Arnoux, M. *op. cit.*, p. 104-115 (exemples d'Anselme de Canterbury (1033-1109), du récit du cauchemar d'Henri Beauclerc rapporté dans la chronique de John de Worcester, ou dans le *Livre des manières* d'Étienne de Fougères).

[17] Le traitement iconographique du thème d'Adam et Eve dans l'imagerie romane de la région met davantage l'accent sur le Pêché originel que sur le travail du premier homme. Bougoux, Chr., *L'imagerie romane de l'Entre-deux-Mers, Iconographie raisonnée de tous les édifices romanes de l'Entre-deux-Mers* , Bordeaux, 2006, p. 789-792 (églises de Aubiac, Bouliac, Courpiac, Lamotte-Landéron, Loupiac, Mauriac, Sainte-Ferme, Saint-Vincent-de-Pertignas, Taillecavat et Targon). Je remercie Christian Gensbeitel pour son cliché du chapiteau de La Sauve-Majeure. Voir aussi Petit cartulaire de La Sauve-Majeure, Bibliothèque municipale Bordeaux, ms 770, p. 129 : *et per insultum sine obsidio ne capi non poterit, tunc demum cum obsederit et non ante debent venire vocati agricole regis ad facienda illa que hujusmodi homines rudes et inhermes scient et poterunt facere. Aliter agricole domni regis non debent exercitum, sed nec agricole militum debent exercitum, quia domni ipsorum sunt in exercitu, vice ipsorum et sua. Nec agricole ecclesiarum quia vice eorum et sua non minus pugnant ecclesie orationibus quam laici armis.*

qu'ils légitiment la démarche des plaignants non nobles qui adressent leur pétition au souverain et qui s'intègrent parfaitement, ce faisant, à la construction politique Plantagenêt. Ce corpus de représentations ne semble donc pas aussi ancien qu'il en a l'air. Il prouve la connaissance de la paysannerie gasconne des discours dominants et de sa capacité à mobiliser collectivement les thèmes qui servent ses intérêts du moment.

Pièce jointe

Plainte de la « cité » de Gosse (*Querimonia civitatis de Goosa*)[18]

I. À l'excellence de votre majesté royale, seigneur roi, toute la communauté du Gosse[19], clercs, chevaliers et laboureurs (*tota communitas de Goosa, tam clericorum quam militum et laboratorum*), se plaint à propos du noble homme, le seigneur Simon de Montfort, comte de Leicester, votre gardien de la Gascogne. En effet, depuis qu'il est devenu gardien de la Gascogne[20], il a vendu chaque année la baillie de l'ensemble du Dacquois[21] à des personnes qui ne nous ont jamais régis selon nos fors approuvés et toujours en usage, ou selon les usages, coutumes et libertés. Nous n'avons rien récupéré des injures qui nous ont été faites par eux. Il se préoccupe seulement de leur vendre la terre le plus cher possible, sans chercher à les connaître ni à savoir quelles sont leurs fréquentations.

Ces mêmes baillis vendent ensuite les baillies à d'autres personnes qui les achètent comme eux et qui ne nous conduisent pas, ainsi que c'est dit, par nos fors, coutumes et libertés, mais qui se préoccupent de ce qu'ils peuvent nous occasionner et de l'argent qu'ils peuvent nous faire cracher au mépris du droit. Et quand ils n'ont pas trouvé d'occasion d'extorsion, ils nous convoquent en cour, jour après cour, de lieu en lieu. À cause de ces injures et d'autres quotidiennes, nous ne pouvons nous occuper des affaires de cette terre. Et lorsque nous les implorons humblement et en suppliant de renoncer à tout cela, parce qu'à cause de leur défaillance beaucoup de laboureurs (*multi laborantes*) abandonnent la terre libre du roi pour aller peupler les terres des chevaliers, ils nous répondent d'aller au roi, qu'ils nous ont acheté cher, et qu'il peuvent faire de nous ce qu'ils veulent jusqu'à la fin de leur terme.

II. En outre, alors que nous ne sommes pas tenus de faire le service militaire sauf une fois par an ainsi qu'il est for et coutume dans cette terre, ces baillis nous convoquent au service militaire trois ou quatre fois dans l'année, sans nécessité, à seule fin de nous extorquer tout ce qu'ils peuvent prendre. Quant à ceux qui partent au service militaire, ils les font demeurer en certains lieux jusqu'à ce qu'ils leur extorquent quelque chose, sans jugement, à l'encontre des fors, libertés et anciennes coutumes approuvées et toujours en usage. De même ils prennent tout ce qu'ils peuvent extorquer à ceux qui restent, sous prétexte de défaut de service militaire. Comme [les baillis] ne font rien de bien, ils ne se préoccupent pas du droit et, sans attendre de jugement, conduisent toujours et affligent [ceux qui ne sont pas partis au service militaire], de cour en cour, jour après jour, jusqu'à ce qu'il les extorquent de quelque chose. Voilà tout cela et bien d'autres choses que vous pourrez savoir, s'il vous plait, des fidèles citoyens de Dax députés vers vous.

III. En outre, alors que nous ne devons donner qu'une seule aubergade par an, ceux-là nous en extorquent deux. Et à chaque changement de bailli annuel, chacun d'eux nous demande ses propres aubergades. Nous, alors que nous ne devons donner, comme c'est dit, qu'une seule aubergade par an, cependant nous en donnons deux depuis que vous avez octroyé vos lettres au Maremne et au Marensin pour en donner deux seulement[22]. Ainsi puisqu'aucun conseil n'a été apporté pour cela, nous paraît-il opportun d'abandonner cette terre. C'est pourquoi, nous implorons humblement l'excellence de votre majesté royale et votre bonne seigneurie sur nous, toujours aimable, avec nos moyens, à genoux et en versant des larmes, puisqu'il vous faut daigner apporter un conseil, que par votre majesté royale il en soit ainsi. Et [nous vous

---

[18] Cette pétition est portée par les députés de la ville de Dax avec les autres députés de la Gascogne anglaise au Parlement de Westminster réuni le 9 mai 1252 pour entendre les plaintes des sujets gascons contre le gouvernement de Simon de Montfort.

[19] Pays au sud du diocèse de Dax, sur la rive droite de l'Adour et aujourd'hui formé des communes de Biarotte, Biodos, Josse, Orx, Saint-Barthélémy, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Laurent-de-Gosse, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx et Saubrigues.

[20] Le 1er mai 1248, Simon de Montfort reçoit pour 7 ans le gouvernement de la Gascogne et l'ensemble de ses revenus.

[21] C'est à dire la prévôté du Dacquois.

[22] Le Maremne et le Marensin sont des pays du Dacquois occidental situés au nord du pays de Gosse.

implorons] de nous donner vos lettres et votre terre d'Escures, afin que nous ne livrions pas deux aubergades annuelles comme le font les hommes de Maremne et du Marensin[23]. Parce que tout cela est vrai, tel que nous le disons, nous implorons humblement votre majesté royale de demander la vérité sur tout cela aux fidèles prud'hommes de Dax qui vous sont députés.

Très cher seigneur, Ô notre bon roi, les chevaliers d'Orx[24] se plaignent à votre majesté royale de vos baillis qui nous affligent, par moyen de nouveauté, à l'encontre des fors anciens, des coutumes et des libertés qui sont en usage pacifiquement de toute mémoire. En effet, alors que nous et les laboureurs de l'Orx (*cum laboratoribus de Horresc*) faisons le service militaire avec trois sergents à pied (*cum tribus servientibus peditibus exercitum faciamus*), ceux-là, à l'encontre de la liberté et du for ancien dont nos prédécesseurs ont toujours joui, nous demandent à tous de faire le service militaire, ce qui conduit à nous priver de nos fors et libertés. Et de cela toute la communauté de Gosse, tant les clercs que les chevaliers et les laboureurs (*tota communitas de Goosa, tam clerici quam milites et laboratores*) peuvent témoigner que c'est vrai, et qu'ils n'ont jamais vu ni entendu dire que nous ou nos prédécesseurs eussions jamais fait le service militaire par la terre de Orx (*affarium de Horesc*) autrement que c'est dit. Aussi, que par votre majesté royale, par votre louable et bonne domination sur nous, daigniez-vous donner vos lettres sur cette liberté connue et manifeste pour que nous ne soyons plus tourmentés ou molestés par les baillis à cause de ça.

Très cher seigneur, Ô notre bon roi, toute la communauté de Gosse vous implore humblement en suppliant, à genoux et versant des larmes, afin que vous daigniez lui concéder par vos lettres patentes, par égard pour Dieu et la foi, que les laboureurs à qui échoient des « caveries » de droit héréditaire, alors qu'ils ne peuvent y tenir feu vif, puissent cependant les posséder avec les autres droits qu'ils vous rendent[25]. De même que les chevaliers à qui échoient des terres et des casaux de laboureur de manière héréditaire puissent s'en servir « non vifs », avec les droites coutumes qu'ils vous rendent[26]. Nous appelons dans notre langue vulgaire les casaux non vifs et caveries non vives en « lods», où l'on ne fait pas feu vif[27]. Et s'il plaît à votre majesté royale d'entendre la pétition que nous faisons par l'intermédiaire de vos chers et fidèles prud'hommes députés de Dax, faites en sorte, très cher seigneur, que les chevaliers ne puissent être vexés pour cela par d'autres, ni même se quereller entre eux. Lorsque c'est ce qu'il advient à un chevalier, les laboureurs lui demandent en raison de cette terre, qu'il contribue à la queste ; et lorsque des caveries adviennent aux laboureurs, les baillis leur demandent un service de chevalerie, puisqu'ils les tiennent, comme c'est dit, « en lods »[28].

Éd. Charles Bémont, *Simon de Montfort, comte de Leicester, sa vie (120 ?-1265). Son rôle politique en France et en Angleterre*, Paris, Picard, 1884, p. 303 (British Museum. Additional Charters[2], n°11236). http://archive.org/details/simondemontfort00bemogoog Consulté le 12-03-2014. Trad. FB.

---

[23] *Quod nobis vestras litteras dare dignemini et terre vestre d'Escurans, quod de cetero [non] duas demus in anno albergatas sicut homines Maritime et Marentini faciunt.*

[24] Le marais d'Orx s'étend au nord du pays de Gosse vers Labenne en Maremne.

[25] *Quod laboratores, quibus milicie jure hereditario succedunt, cum non possunt ipsas tenere vivas, quod possint illas possidere cum aliis rectis que vobis reddunt.*

[26] *Similiter et milites quibus laboratorie .s. [sic] terre et casalia laboratoria, quibus talia jure hereditario succedunt, possint eis uti non vivis, cum consuetis rectis que vobis reddunt.*

[27] *Vocamus in wlgari nostro casalia non viva et milicias non vivas in lauces, ubi non habeant focum vivum*

[28] *Quando et enim talia eveniunt militi, laboratores petunt ab eo, racione illius terre, quod det ad questam et quando milicie succedunt laborantibus, ballivi petunt ab eis recta milicie quatinus ipsos teneant, ut dictum est, in lausas.*